



CYCLO BARCARES

Le Barcarès 10 décembre 2022

Compte Rendu Assemblée Générale Ordinaire du Club, 6 décembre 2022

15 Présents et 6 représentés, le quorum est atteint

- **Lecture des Rapports**

- **Rapport moral du président :**

Le président nous fait part de ses commentaires sur le bulletin fédéral préparant l'AG ordinaire de la fédération, et, pour notre club un manque de volontés à proposer et à réaliser des activités ludiques autour du vélo (ou pas) pour créer l'unité des membres du club.

- **Rapport d'activité du secrétaire :**

- Point sur les réunions
- Point sur les adhésions
- Organisation de la randonnée des châteaux, environ 160 participants.
- Organisation de la pause-café, environ 100 participants.
- Participation au Forum des Associations, trois adhésions.
- Repas annuel du club
- Participation au Téléthon
- Réapprovisionnement des tenues

- **Rapport financier du Trésorier**

- Présentation du bilan provisoire

- **Approbation des rapports**

- Rapport moral du président : Unanimité
- Rapport du secrétaire : Unanimité
- Rapport du trésorier : Unanimité

- **Election du Président**

Suivant les statuts de l'association les membres du comité sont élus pour deux ans, seul le poste de président était à pourvoir, suite à la démission de Lionel.

Nous n'avons reçu qu'une candidature, celle de Joseph Patti.

Sa candidature a été validée à la majorité des présents et représentés (7 abstentions)

- **Composition du comité pour la nouvelle cession.**

- Président : Joseph Patti
- Trésorier : Michel Chaboissier
- Secrétaire : Alain Popier
- Responsable sécurité : Rémy-Pierre Chauveau
- Capitaine de route : Marc Blavet
- Responsable site : Daniel Saintpere

- **Changement des jours de sorties**

Le changement des jours de sortie a été acté à la majorité (un contre).

Ce changement aura lieu à partir du mois de Janvier 2023, les jours de sorties seront donc le mardi, jeudi et dimanche.



CYCLO BARCARES

- **Application de WhatsApp pour communiquer entre nous.**

L'utilisation de WhatsApp pour communiquer entre les adhérents a été validée à la majorité (deux contre)

- **Montant de la cotisation club**

Le montant de la cotisation au club a été fixé à 28.50€ pour l'année.

Le RIB du club sera disponible sur le site pour permettre un règlement par virement de la cotisation du club et de l'adhésion à FFvélo.

- **Point divers**

La proposition de déplacer le lieu de rassemblement à la maison des Associations a été validée, mise en application dès réception de la clef d'accès. faire relance à la maire (Alain).

Rappel : conformément aux statuts et au règlement intérieur du club Cyclo-Barcarès, une licence FFvélo est obligation pour rouler avec le club.

Amicalement

Alain

Président
Alain Bayet
Bayet